

## COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE EN OISANS

**SEANCE ORDINAIRE** du lundi 4 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le lundi 4 mai 2026 à 19 h 30,

Le Conseil Municipal de Saint Christophe en Oisans, dûment convoqué le 27 avril 2026, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Laurent SOULLIER, Maire de Saint Christophe en Oisans

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 7

**Présent(s) :** Monsieur SOULLIER, Monsieur DUCRET, Madame TAIRRAZ, Monsieur TURC, Madame TAIRRAZ, Madame NEYRAUD, Monsieur TURC.

**Excusé(s) :**

**Pouvoir(s) :**

**Absent(s) :**

**Secrétaire de séance :** Madame Lucie NEYRAUD

**N°2026-48**

**Objet :** Liste de présentation des commissaires titulaires et suppléants pour la constitution de la commission des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 20 mai 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après s'être assuré que chaque personne remplissait les conditions requises, a dressé la liste des contribuables, en nombre double, qui sera communiquée au Directeur des Services Fiscaux afin qu'il puisse désigner les six commissaires titulaires et suppléants qui constitueront la nouvelle commission communale des impôts directs dont la durée est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Ont été désignés :

	<b>Commissaires titulaires</b>		<b>Commissaires suppléants</b>
1	AMEVET Christiane	1	SOULLIER Michèle
2	ARTHAUD Marie-Christine	2	CARREL Patrice
3	CHANOVE Gérard	3	HOFMANN Bénédicte
4	DANJARD Sylvie	4	HOLLEVILLE Blandine
5	EYMARD Hervé	5	PUISSANT Eliane
6	HOFMANN Emil	6	ROCHE Daniel
7	PUISSANT Catherine	7	TAIRRAZ Christine
8	RODERON André	8	TAIRRAZ Cyrille
9	RODERON Denise	9	TURC Didier
10	RODIER Marie-Odile	10	TURC Jean-Paul
11	SOUNIER Christian	11	TURC Marie-Claude
12	TURC Colette	12	TURC Pascal

**N°2026-49**

**Objet : MAPA - Rénovation des combles - Les Ecrins**

M le Maire rappelle qu'une consultation a été faite pour le MAPA « Rénovation des combles – Les Ecrins » comprenant 8 lots.

La date limite de dépose des offres était le 27/02/2026 à 11h45.

La commission communale MAPA s'est réunie le 13/04/2026 à 18h et a décidé de suivre pour chacun des lots la proposition du rapport d'analyse des offres du 13/04/2026.

**Suite aux négociations, ont été retenus :**

Lot 1	Charpente-Couverture	MERLE	140 421.74 € HT
Lot 2	Menuiseries extérieures et intérieures	HABITAT 38	24 620.27 € HT
Lot 3	Cloisons - Doublage - Plafond	BONNARDEL	21 969,89 € HT
Lot 4	Peinture	BOSSANT LOVERA	7 137.87 € HT
Lot 5	Sols souples	HABITAT 38	4 436.40 € HT
Lot 6	Carrelage-Faiënce	HABITAT 38	3 280.88 € HT
Lot 7	Electricité	BONNARDEL	7 890.00 € HT
Lot 8	Chauffage – Plomberie - Ventilation	BONNARDEL	25 619.00 € HT
<b>TOTAL :</b>			<b>235 376.05 € HT</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 7 voix pour**

- **APPROUVE** les conclusions des négociations ;
- **ATTRIBUE** les lots comme ci-dessus ;
- **CHARGE** le Maire de signer toutes les pièces se rapportant aux lots retenus.

**N°2026-50**

**Objet : Proposition d'achat du lot N°15 - Lotissement de Leyrette**

Le Maire indique qu'un acheteur a fait une offre de 72 000 € pour l'achat du lot N°15. Il précise que le prix de vente de ce lot est de 90 229,23 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 7 voix pour**

- **ACCEPTTE** la vente du lot N°15 du lotissement de Leyrette pour un montant de 72 000 €.
- **CHARGE** le Maire de signer tout document relatif à cette décision.

**N°2026-51**

**Objet : Vote d'une subvention à l'Association LA VIE ET ROSE**

L'association « La Vie et Rose » dont le siège est à Lieudit Les Sables – 51 route départementale 91 - 38520 Le Bourg d'Oisans a sollicité auprès de la commune, une aide financière afin de la soutenir dans ses actions auprès de Rose, une petite fille atteinte d'une maladie génétique rare, le Sclérose Tubéreuse de Bourneville accompagnée d'une épilepsie pharmaco-résistante. La subvention permettra d'aider la petite fille dans ses besoins quotidien et participer à la recherche sur les maladies rares.

A l'appui de cette demande en date du 30 mars 2026, l'association a adressé un dossier à M. Le Maire qui comporte le bilan financier 2025.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature de l'action entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, M le Maire propose de soutenir les actions de l'Association.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, **par 7 voix**

- **ACCORDE** à l'association « La Vie et Rose » une subvention de 1 000 euros pour son action. Cette dépense sera imputée au chapitre 65.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires.